

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS JUDICIAIRES
CASE POSTALE 3174
2001 NEUCHÂTEL

Communiqué de presse

La Commission administrative des autorités judiciaires communique :

Regroupement et déménagement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds

Le déménagement du Ministère public à La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui terminé. Auparavant disséminé sur quatre sites distincts, il est désormais regroupé en un seul lieu, au Passage de la Bonne-Fontaine 41. Ce rassemblement en un seul parquet entraîne la disparition de la distinction entre le parquet général et les parquets régionaux (des Montagnes et de Neuchâtel).

Ce mouvement du Ministère public s'inscrit dans le cadre plus large de la relocalisation des autorités judiciaires et fait suite au refus du peuple neuchâtelois, en septembre 2017, de construire un nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ).

Les nouveaux locaux occupés par le Ministère public ont été tout spécialement aménagés afin de répondre aux besoins et aux exigences de ses activités ainsi qu'aux attentes du public et des professionnels de la justice. Les salles d'audience ainsi que les salles d'attente pour les avocats et leurs clients disposent d'équipements modernes et fonctionnels. Tout est donc réuni pour que le Ministère puisse poursuivre sa mission dans les meilleures conditions possibles.

L'accès au Ministère public est facilité par la proximité des transports publics ainsi que par les places de parc à disposition des visiteurs situées dans le parking SISPOL en face de l'entrée principale du bâtiment.

Cet aboutissement n'a été possible que grâce au soutien du Conseil d'État et des services centraux de l'administration cantonale avec une mention particulière au service des bâtiments qui a assumé la conduite et le suivi de ce projet avec compétence et efficacité. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés, de même que les collaborateurs administratifs qui n'ont pas ménagé leur peine pour organiser le transport et le classement de mètres cubes de dossiers archivés tout en continuant à gérer les affaires en cours, dans un contexte où la situation sanitaire imposait des précautions particulières.

Neuchâtel, le 17 juin 2020